



COMITE DE QUARTIER MONTROUGE EST

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE #2

Mercredi 2 juin 2021

De 18h30 à 20h30

Hôtel de Ville Montrouge

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

M. François-Xavier TOLEDO, M. Harold GOND, M. Aziz GOUFRI, Mme Marie-José RAMBEAU, Mme Marie-Hélène CLEMENT, Mme Anne LE GALL, M. Jean-Nicolas HELMER, M. Romain CLEMENT, Mme Lila VIVET, Mme Florence LARRIBE, Mme Marie DA CRUZ, M. Hamed GHIAIE, M. Michel BARTHÉLÉMY, Mme Fanny GICQUEL, Mme Marina BELLINI, M. Stephan SCHUTZE, M. Vincent DELRUE, M. Stéphane BLORET, membres du Collège des habitants.

M. Patrice ONDOUA, élu délégué du quartier et Président de séance.
M. Jacques MELEDJE, élu délégué adjoint au quartier.
M. Ludovic SECRÉTIN, Représentant des commerçants du quartier, M. Patrick CORNARDEAU, Représentant des entrepreneurs du quartier.
Mme Camille GENCO, Responsable du Pôle Démocratie Participative, Mme Virginie CANDUSSO, Assistante du Pôle Démocratie Participative, M. Williams TESTE, Chargé de projets proximité.

EXCUSES

Mme Gabrielle LE RUYET, Représentante de l'Association de quartier Interlude et M. Thierry DELAVALLÉ, Mme Noémie DURAND, Mme Brigitte LE GUENNEC, Mme Véronique HUBERT, M. Jean Jacques THELU, membre du collège des habitants.

ABSENTS

M. François SEJOURNE, M. Romain GORDONON, membre du collège des habitants.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Présentation des résultats de la consultation rue de la Vanne.
- II. Constitution du jury pour le grand Oral des Budgets Participatifs.
- III. Choix des quatre représentants du Comité de quartier pour participer au focus groupe sur l'activité physique et sportive à Montrouge.
- IV. Choix des deux représentants du Comité de quartier pour participer au groupe de travail sur l'élaboration de la Charte de l'urbanisme et du paysage.
- V. Constitution de commissions au sein du Comité de quartier.
- VI. Programmation des prochaines réunions.
- VII. Remarques et questions diverses.

PREAMBULE

M. Patrice ONDOUA demande si un participant à la réunion accepterait d'être secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu. M. François-Xavier TOLEDO accepte ce rôle. Le pôle Démocratie participative précise qu'il l'aidera dans sa tâche.

PRESENTATION DES RESULTATS DE LA CONSULTATION RUE DE LA VANNE.

- Quelques chiffres clés :
 - o 3000 formulaires de distribués rue de la Vanne, boulevard du Général de Gaulle, rue Barbès côté pair et avenue Aristide Briand coté Montrouge Est.
 - o 466 personnes ont répondu à ce formulaire, soit 15.5% de réponse.
- Ce qui ressort de cette consultation est une volonté forte de végétaliser la rue de la Vanne et d'y intégrer des commerces de proximité. L'augmentation de la circulation n'est pas souhaitée et une limitation à 30km/h est désirée, ainsi qu'un sens unique à la circulation. Le stationnement n'apparaît pas comme un sujet prioritaire puisque 89% des personnes qui ont répondu ont un parking privatif dont 73% sont favorables à la suppression des places de stationnement en faveur de la végétalisation.
- Au niveau de la sécurité du quartier, un grand nombre de contributeurs sont favorables à la vidéo surveillance. La dangerosité des automobilistes a été fortement évoquée notamment sur le fait que beaucoup circulent à contre sens. L'ouverture du passage du jardin de la Vanne à la promenade des Aqueducs semble intéresser un certain nombre d'habitants bien que des réserves ont été exprimées sur une fréquentation trop nombreuse ou pouvant provoquer des nuisances.
- Au niveau de la propreté, la rue de la Vanne est décrite comme sale, triste, calme et toujours en travaux pour la majorité. Beaucoup de retours sur les incivilités des habitants, en particulier à cause des déjections canines qui ne sont ni ramassées, ni sanctionnées ainsi que la dégradation de la rue et des trottoirs.
- Le manque de commerce est un des points forts évoqués sur le questionnaire et accentue le sentiment d'abandon des habitants du quartier. Sur le marché Jules Ferry, les retours sont mitigés sur sa fréquentation pour des raisons de choix et nombre de commerçants, jour du marché qui ne correspond pas à beaucoup de Montrougiens du quartier, trop éloigné, prix élevés et préférence pour le marché Victor Hugo.
- En ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie, la végétalisation et les mobilités douces (la marche à pied), ont fortement été plébiscitées.
- Pour finir, le thème des transports en commun a été exprimé par un certain nombre d'habitants, soulignant le manque reliant le quartier au centre de Montrouge et la faible fréquence du Montbus.
- Toute cette analyse a été transférée à Vallée Sud Grand Paris (le Territoire de la Ville), qui a la compétence de cette rue et qui - sur la base de cette consultation - va proposer un projet à la Ville qui vous sera présenté et une concertation sera proposée pour peaufiner le projet. Le démarrage des travaux seraient pour le printemps 2022.
- Ci-joint en complément de ce compte-rendu le PowerPoint de l'analyse des réponses de la consultation rue de la Vanne.

- Question : y avait-il des questions sur les caractéristiques des répondants ?

Réponse : Oui, il y avait des questions sur les catégories d'âge et sur la morphologie du foyer. Toutes les catégories d'âge et de morphologie étaient représentées.

I. CONSTITUTION DU JURY POUR LE GRAND ORAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS.

- Le grand Oral des Budgets Participatifs aura lieu soit le Jeudi 16 Septembre à partir de 18h, soit le Samedi 25 Septembre entre 9h et 13h.

Le jury est constitué de 2 élus et 8 membres du comité de quartier.

Le Pôle Démocratie Participative rappelle que le jury constitué devra sélectionner 10 projets maximum parmi ceux qui lui seront présentés par les porteurs de projet. A l'échelle de la ville qui compte six quartiers, ce seront donc 60 projets maximum qui seront soumis aux votes des Montrougiennes et des Montrougiens.

Candidatures :

- M. Michel BARTHELEMY (préférence jeudi)
- Mme Anne LE GALL (ok deux dates)
- M. Jean-Nicolas HELMER (ok deux dates)
- Marie-José RAMBEAU (préférence samedi)

4 membres se sont proposés pour constituer le jury et ont été sélectionnés. Le nombre de volontaires étant inférieur au nombre requis aucun vote et aucun tirage au sort n'a été effectué. Aucune opposition n'a été notée quant à leur candidature.

Liste des membres du jury :

- M. Michel BARTHELEMY (préférence jeudi)
- Mme Anne LE GALL (ok deux dates)
- M. Jean-Nicolas HELMER (ok deux dates)
- Marie-José RAMBEAU (préférence samedi)

II. CHOIX DES QUATRE REPRESENTANTS DU COMITE DE QUARTIER POUR PARTICIPER AU FOCUS GROUPE SUR L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE A MONTROUGE.

- Quatre membres du Comité de quartier doivent être sélectionnés pour participer au focus sur l'activité physique et sportive à Montrouge.

Le but de ces focus est de remonter les besoins et attentes en termes d'activités physiques, sportives et en termes d'équipements.

Le Pôle Démocratie Participative précise que la Ville de Montrouge souhaite mener une consultation auprès des Montrougiennes et des Montrougiens pour connaître leurs besoins, envies et attentes en termes d'activités physiques et sportives, d'équipements, etc. Ils seront interrogés à la rentrée via un formulaire en ligne ou papier.

Question sur la représentativité de ce focus : comment remonter les attentes des personnes à mobilité réduite ?

A l'issue de cette question, il est décidé par consensus, qu'une personne à mobilité réduite serait nommée de droit.

Il est décidé que Michel BARTHELEMY serait nommé pour porter la voix des personnes à mobilité réduite. Aucune opposition à sa candidature n'a été notée.

Candidatures :

- Mme. Lila VIVET
- Mme. Florence LARRIBE
- M. Romain CLEMENT
- M. Stéphane BLORET

Du fait que quatre membres sont intéressés et que trois postes sont à pourvoir, il est décidé de procéder à un tirage au sort.

Les membres participants au focus groupe sont donc les suivants :

- M. Michel BARTHELEMY
- Mme. Florence LARRIBE
- M. Romain CLEMENT
- M. Stéphane BLORET

III. CHOIX DES DEUX REPRESENTANTS DU COMITE DE QUARTIER POUR PARTICIPER AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ELABORATION DE LA CHARTE DE L'URBANISME ET DU PAYSAGE.

- La Mairie de Montrouge souhaite proposer une Charte de l'urbanisme et du paysage.

Cette Charte est commune à l'ensemble de la ville. Elle s'adresse aux promoteurs immobiliers. Elle a pour but de mettre en cohérence l'architecture de la ville. Elle accompagne le Plan Local d'Urbanisme. (PLU)

Question : Pourquoi seulement deux représentants et non quatre ?

Réponse : Il s'agit d'ateliers qui rassembleront tous les représentants de chaque quartier. En tout, douze personnes seront donc réunies autour d'une même table pour travailler avec les services de la Ville et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine. Pour garantir le bon déroulement de ces ateliers et l'efficacité des travaux, un nombre limité de représentants s'est imposé.

Candidatures :

- M. Hamed GHIAIE
- Mme. Marie-Hélène CLEMENT
- M. Patrick CORNARDEAU

Du fait que trois membres sont intéressés et que deux postes sont à pourvoir, il est décidé de procéder à un tirage au sort.

Les représentants du comité du quartier sont :

- M. Hamed GHIAIE
- Mme. Marie-Hélène CLEMENT

IV. CONSTITUTION DE COMMISSIONS AU SEIN DU COMITE DE QUARTIER.

M. Patrice ONDOUA et M. Jacques MELEDJE informent les participants que la constitution de commissions est possible au sein des comités de quartier. Ces commissions sont des groupes de travail constitués de volontaires qui souhaitent s'emparer d'une thématique précise par rapport au quartier. Ces volontaires auront le loisir de se réunir à leur guise en dehors des réunions du comité et seront amenés à faire part de leurs travaux de réflexion lors des réunions.

Le pôle Démocratie participative précise que le règlement RGPD lui interdit de communiquer les contacts des membres. Les membres sont donc invités à communiquer leurs coordonnées de leur propre grès ou à envoyer un mail à comitedequartier@ville-montrouge.fr pour exprimer leur consentement.

Il est procédé à la création de commissions au sein du comité de quartier.

Les commissions et leurs membres sont les suivants :

- Esprit de quartier :
 - Mme. Marie DA CRUZ
 - Mme. Lila VIVET
 - Mme. Florence LARRIBE
 - M. Stéphane BLORET
 - M. Jean-Nicolas HELMER
 - M. Michel BARTHELEMY
 - Mme. Marie-José RAMBEAU
 - Mme. Marina BELLINI
- Nuisance sonore :
 - M. Hamed GHIAIE
 - M. Vincent DELRUE
- Réflexion sur l'implantation des commerces :
 - Mme. Marie-José RAMBEAU
 - M. Vincent DELRUE
 - Mme. Marie-Hélène CLEMENT
- Environnement :
 - Mme. Marina BELLINI
 - Mme. Anne LE GALL
 - M. François-Xavier TOLEDO

V. PROGRAMMATION DES PROCHAINES REUNIONS.

M. Patrice ONDOUA rappelle que comme convenu lors de la première réunion, le Pôle Démocratie Participative va programmer la 3^{ème} réunion pour fin septembre début octobre 2021.

VI. REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

Le Pôle Démocratie Participative informe le comité que toutes les questions posées et envoyées par mail dans le délai imparti (jusqu'à 2 semaines avant la réunion du jour) ont été traitées. Le pôle a collecté ces questions et les a adressé aux élus et/ou aux responsables des services concernés afin d'apporter les réponses les plus pertinentes.

Question : Quel est le calendrier pour les travaux rue de la Vanne ?

Réponse : Ce chantier dépend du Territoire Vallée Sud Grand Paris.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- septembre : présentation de la consultation.

- printemps 2022 : début des travaux

Concernant le réaménagement de la D920 : c'est le Département qui en a la compétence.

- **Questions et remarques posées par mail :**

Nuisances de l'atelier « Pizza/italien » au 18 du Général de Gaulle

Rappel : Une réunion a eu lieu le 23/04 à 13H, sur place, avec les habitants du quartier, le représentant de l'atelier, M. Quentin PEBREUIL, et M.BALTUS pour le SRU et Mme LESUEUR Maire-adjointe. Ils ont pu constater les nuisances mentionnées lors du premier comité de quartier :

- Concernant le bruit de soufflerie émis par l'extracteur de fumée : M. BALTUS a pu le constater lui-même lors d'essais effectués sur un des balcons qui donne sur la gaine d'extraction. M. PEBREUIL s'est engagé à réduire la nuisance.
- Concernant le trottoir très sale devant l'atelier : Mme Lesueur a demandé à ce qu'il soit nettoyé. L'encombrement causé par les palettes ou équipement de l'atelier a également été signalé à Quentin PEBREUIL par Mme LESUEUR.
- Quant aux livraisons trop matinales : la mairie ne peut qu'interdire les livraisons avant 7h, mais elle précise qu'une refonte des livraisons est en cours. Une des nuisances sur lesquelles le responsable de l'atelier n'a pas autorité est la circulation des livraisons par scooter, leur dangerosité et leur bruit. Mme Lesueur s'est engagée à reconsidérer la demande refusée initialement, de places devant l'atelier réservées aux scooters retirant les commandes.

Question : L'atelier est en manque de places de livraison : Est-il prévu une nouvelle aire de livraison ?

Réponse : il existe une place au niveau du 10/12 et il n'est donc pas prévu, pour le moment d'en créer une autre.

Question : Nous constatons que la police ne verbalise pas les scooters qui roulent sur le trottoir ou les parties communes des propriétés dans le Boulevard Général de Gaulle, Pourquoi ?

Réponse : La Police Municipale a déjà verbalisé ce type d'infraction dans cette rue mais il faut pouvoir constater l'infraction. La Police municipale fera au mieux mais ne pourra pas rester à demeure.

Question : Est-il prévu d'interdire les scooters dans certaines rues ou quartiers ?

Réponse : non, cette interdiction n'est pas à l'ordre du jour.

Question : Est-il possible d'interdire les scooters « thermiques », comme dans certaines villes, ce qui réduirait de beaucoup le volume sonore ?

Réponse : le SRU n'est pas habilité à prendre de telles décisions.

Question : Avant le confinement, les parties de trottoir devant les N° pairs du Boulevard étaient littéralement envahies de motos. Pourquoi ne sont-ils pas verbalisés ?

Réponse : s'agissant du domaine privé, la Ville ne peut intervenir. Les propriétaires peuvent mettre en place du mobilier pour interdire la circulation et le stationnement.

Question : des bandes squattent l'entrée du square Charles de Gaulle et génèrent des saletés, mettent la musique trop forte, ont des conversations bruyantes jusque tard la nuit (avant le confinement), ne portent pas le masque pendant le confinement,... Ils gênent la tranquillité du quartier. Nous constatons que, lors des passages de la police dans la rue, ces comportements ne sont pas sanctionnés. Pourquoi ?

Réponse : ces comportements ont été verbalisés à de multiples reprises. La PM y passe tous les soirs. Cela n'empêche pas le PM de faire de la pédagogie parfois et d'agir avec discernement.

Question : Est-il envisageable de mieux fermer l'espace à droite de l'entrée du 13 du Général de Gaulle pour éviter la formation d'attroupements ?

Réponse : La société qui ferme les squares/passages ferme tous les soirs le square. La PM y passe également tous les jours/soirs et verbalise les personnes qui se trouvent à l'endroit indiqué quand cela est nécessaire (parfois, elles ne font que discuter). Fermer l'espace est impossible car il s'agit du domaine privé.

Question : Avez-vous pu faire un premier bilan de l'efficacité de la caméra placée dans la rue ?

Réponse : caméra très efficace et utile en termes de surveillance.

Eclairage dans la rue

Question : La rue est restée de nombreuses semaines sans éclairage. Certains riverains ne se sentaient pas en sécurité le soir et la nuit. Y a-t-il une explication ?

Réponse : la Ville n'a pas connaissance de panne ayant duré plusieurs semaines. Elle est, en revanche, intervenue lors de pannes ponctuelles, le plus souvent au cours de la journée durant laquelle le problème a été signalé. En avril, la panne qui a duré un peu plus longtemps était la conséquence d'une rupture de neutre sur le réseau ENEDIS qui a occasionné des dommages sur le réseau d'alimentation du réseau d'éclairage de la Ville. Plus généralement, afin de limiter à l'avenir la fréquence des pannes sur le réseau de la Ville, la Ville a aussi débité un vaste plan pluriannuel de modernisation de l'éclairage public qui se divise en 2 phases :

- Phase de fiabilisation, pour limiter les pannes (2021-2023), qui consiste à remplacer les armoires d'éclairage public et des sections de réseaux vieillissants et facteurs de pannes.
- Phase d'optimisation (après 2023).

RD 920

En attendant l'aménagement de l'avenue Aristide Briand, est-il possible de réserver une voie de l'avenue Aristide Briand (RD920) à des véhicules prioritaires (bus, pompiers etc...) ? Dans ces voies, sauf autorisation, aucun autre usager n'a le droit de circuler, stationner ou s'arrêter. Cette solution simple pourrait énormément baisser la nuisance sonore à Montrouge et améliorer la santé publique.

Réponse : seul le Conseil Départemental du 92 est compétent pour la définition de la vocation des voies. Ce type d'aménagement n'est pour l'heure pas prévu.

Le quartier Montrouge Est est excentré, coincé entre la N20 et Gentilly/Arcueil. De ce fait pour nous rendre dans le centre de Montrouge, nous devons traverser quotidiennement la N20 au niveau de son intersection avec la rue Gabriel Péri. Courant avril, un monsieur de 83 ans qui traversait a été renversé par une moto et il est mort sur le coup. Il y a 2 ans une femme de 75 ans qui traversait avec son petit fils a été renversée et est morte sous les yeux de son petits fils. Une petite sécurisation a été opérée en positionnant les bandes de traverses un peu plus à distance des voitures à l'arrêt au feu tricolore. Mais c'est bien insuffisant hélas comme le prouve l'affreux accident d'avril. Il faut un vrai plan de sécurisation totale qui permette aux piétons de traverser en toute sécurité et surtout en disposant de temps. Vous sera-t-il possible d'intervenir sur ce sujet et de préserver des vies ?

Réponse : La RD920 appartient au Département des Hauts-de-Seine et est de compétence départementale. La Ville ne peut absolument pas y intervenir. Toutefois, le projet de requalification de ce RD920 porté par le Conseil Départemental du 92 améliorera la situation. Ce projet fera l'objet d'une consultation publique en 2021.

Passage entre le jardin partagé rue de la Vanne et l'Aqueduc

Concernant le projet de l'accès du jardin partagé de la rue de la vanne, en direction de la coulée verte. Comment vont se dérouler les travaux? A quelle période? Qu'est-il prévu en termes de sécurité pour les logements jouxtant le jardin partagé ? Y-a-t-il une possibilité de sécuriser l'accès des terrasses et jardins situé en rez-de-chaussée qui se trouvent le long de ce jardin partagé ? Est-ce que l'accès sera fermé le soir?

Réponse : La programmation des travaux n'est pas établie, pour l'heure il faut avant tout procéder aux études. En effet, la liaison doit répondre à un cahier des charges complexe du fait de l'interface avec l'aqueduc pour la protection duquel Eau de Paris a des attentes très strictes afin de garantir la potabilité de l'eau transportée.

L'accès sera bien fermé le soir et la destination publique du jardin n'évolue pas par rapport à l'existant. Concernant la sécurisation des lots limitrophes :

- Une clôture existe déjà côté nord.

- *Côté sud, des échanges sont en cours avec la copropriété pour le remplacement de la clôture mitoyenne. Dans tous les cas, la hauteur maximale des clôtures est réglementée par le PLU (2.40m par rapport au côté dont le niveau de sol est le plus haut).*

Eclairage public

- *Y a-t-il déjà eu une expérimentation d'éclairage public intelligent à Montrouge ?*
Réponse : Il n'y a pas encore eu d'expérimentation d'éclairage intelligent à Montrouge. En effet, notre parc est globalement assez ancien et les technologies présentes ne permettent pas ce type d'évolution. Toutefois :
 - *Ce sujet a été évoqué dans l'élaboration du projet Péri / Ginoux / Gautier, notamment pour l'éclairage des cœurs d'îlots*
 - *La Ville a aussi débuté un vaste plan pluriannuel de modernisation de l'éclairage public qui se divise en 2 phases :*
 - *Phase de fiabilisation, pour limiter les pannes (2021-2023), qui consiste à remplacer les armoires d'éclairage public et des sections de réseaux vieillissants et facteurs de pannes*
 - *Phase d'optimisation (après 2023)*

Circulation et stationnement rue Danton

La rue Danton est pour partie piétonne et fermée à la circulation par des plots à ses extrémités. Certains plots étant détériorés des véhicules en profitent pour les retirer et circuler et/ou stationner ce qui représente un réel danger pour les habitants et surtout les enfants d'autant qu'un parc de jeux s'y trouve (square de l'Arpajonnais).

La mairie a été alertée sur le sujet et a fait installer une borne escamotable pour permettre le seul passage des pompiers, tous les autres plots devant être rendus fixes.

Malheureusement, les autres plots n'ont jamais été fixés privant cette borne de son efficacité. Fixer l'ensemble des plots solutionnerait le problème.

Réponse : Il n'y a pas de difficultés techniques à répondre favorablement à cette demande, nous programmons l'intervention selon la disponibilité de l'équipe.

Bac à fleurs devant le 2bis rue Danton

Un bac à fleurs entoure l'arbre situé devant le 2 bis rue Danton. Celui-ci sert de banc à des personnes qui s'y installent pour boire, manger, écouter de la musique jusqu'à très tard le soir et laissent leurs détritrus (boîtes à pizzas, bouteilles, etc...) sur le sol et dans le bac après leur passage. Une suppression de ce bac à fleurs permettrait d'y remédier, tout en maintenant la possibilité de plantations en pied d'arbre.

Réponse : On ne peut pas supprimer le bac car le volume racinaire de l'arbre s'est développé dans la fosse de plantation qui lui était offerte, soit au niveau du bac actuel. La suppression du bac entraîne la suppression de l'arbre, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

Climatisation hôtel

La rue Danton donne sur l'arrière de l'hôtel mercure. La climatisation de l'hôtel crée d'importantes nuisances sonores, notamment nocturnes, pour l'ensemble des immeubles de la rue. Que peut-on faire ?

Réponse : Les inspecteurs d'hygiène/salubrité vont prendre RDV avec la direction de l'hôtel et vont aller voir sur place. Il y a quelques années Mr BALTUS était monté sur le toit de l'hôtel car il y avait un sifflement strident qui provenait des modules de ventilation. Le problème avait été réglé dans la foulée.

CONCLUSION

M. Patrice ONDOUA et M. Jacques MELEDJE remercient les participants pour leur présence et la qualité des débats et mettent fin à la réunion à 20h40.



La rue de la Vanne idéale

BILAN DE LA CONCERTATION



Les chiffres clés de la consultation

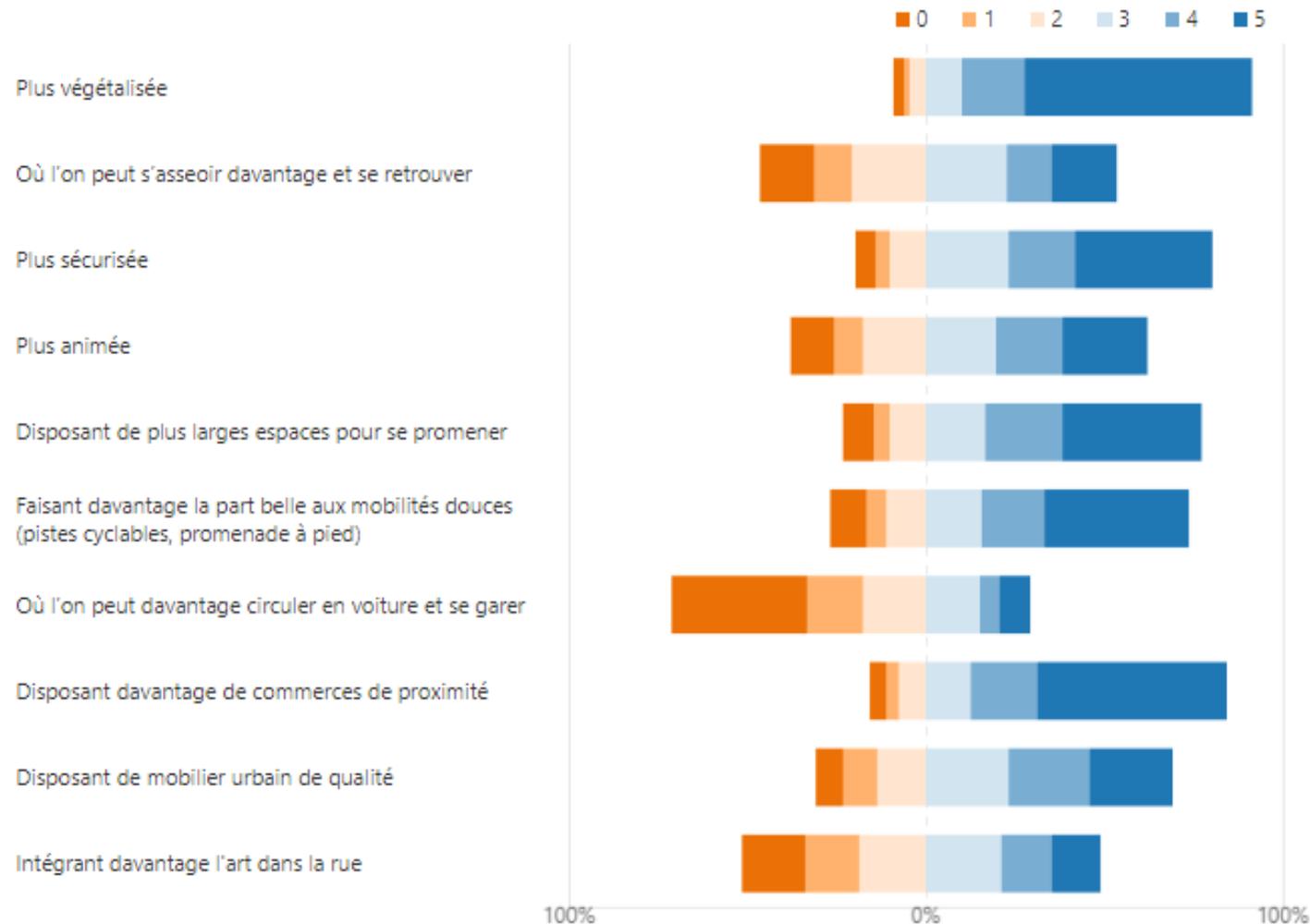
- 3 000 formulaires distribués
- 466 contributions (107 format papier / 359 format numérique)
- 15,5% de taux de réponse

Dates clés

- Distribution des formulaires : 10 et 11 février
- Fin de la consultation : 15 mars

Les tendances principales

La rue de la Vanne idéale est avant tout une rue **plus végétalisée**, avec une **offre de commerces de proximité**.

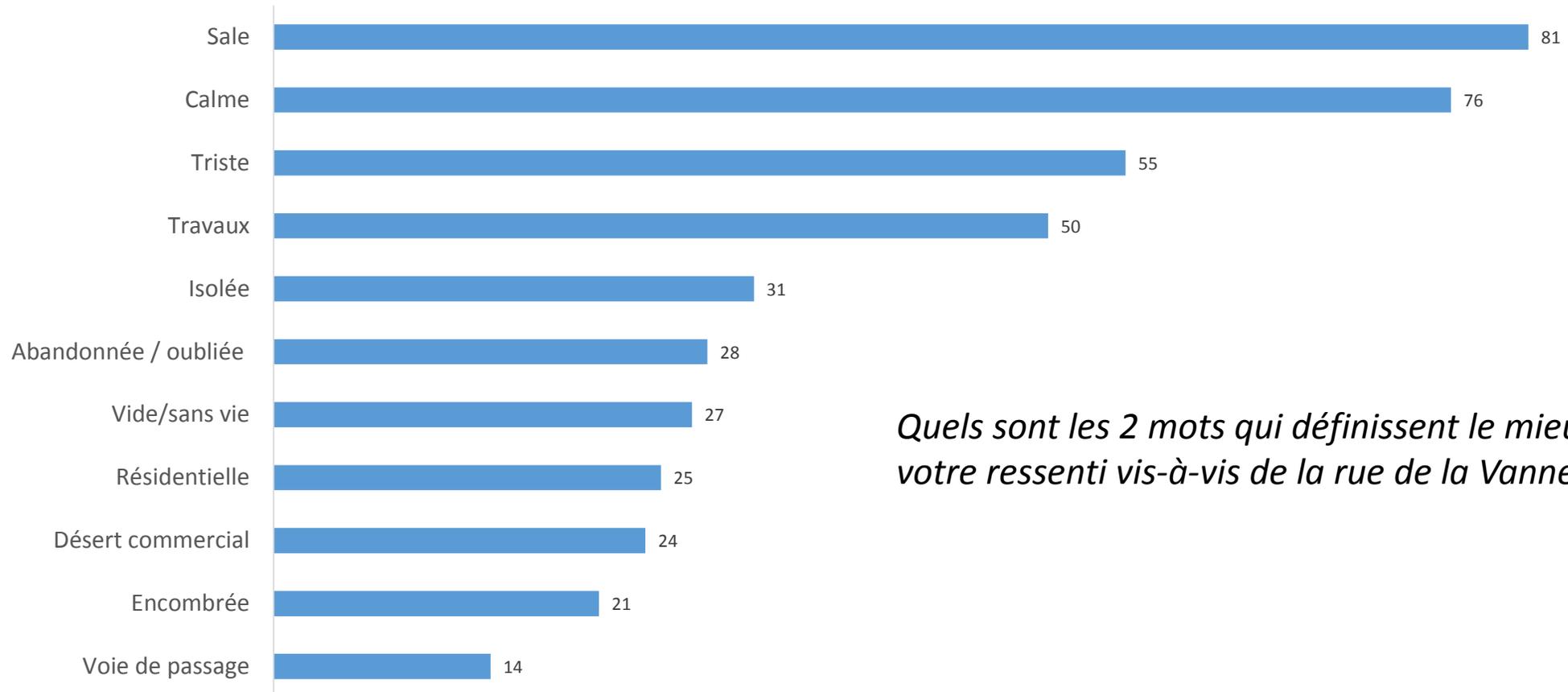


- Le degré d'importance donné à la **végétalisation** de la rue est de 5/5 pour **63%** des contributeurs
- Le degré d'importance donné à la **l'implantation de commerces** est de 5/5 pour **53%** des contributeurs

Ressenti général

Une rue jugée tantôt **calme**, tantôt **isolée**.

Des **travaux** (privés ?) nombreux et un espace public globalement **sale**.



Quels sont les 2 mots qui définissent le mieux votre ressenti vis-à-vis de la rue de la Vanne ?



I. L'isolement géographique et commercial

1 . Isolement et sentiment d'abandon

Enclavement, isolement et abandon : des notions clairement identifiées pour traduire, notamment :

- > la **POSITION EXCENTRÉE** du quartier
- > le **MANQUE D'OUVERTURES** vers le cœur de Montrouge.

Les termes « *abandonnée* », « *à l'écart* », « *isolée* » sont cités **91 fois (20%)** en réponse à la question « *Quels sont les deux mots qui définissent le mieux votre ressenti vis-à-vis de la rue de la Vanne ?* ».

- > Une configuration parfois appréciée car garante d'une certaine **tranquillité** :

Les termes « *calme* » et « *tranquille* » ont été utilisés **75 fois (16%)** pour la question « *Quels sont les deux mots qui définissent le mieux votre ressenti vis-à-vis de la rue de la Vanne ?* »

2 . L'offre commerciale

10. Quel degré d'importance donnez-vous à la présence de commerces dans la rue :

[Plus de détails](#)

Insights

466

Réponses

3.98

Moyenne

11. Quel degré d'importance donnez-vous à la présence de commerces dans le quartier

[Plus de détails](#)

Insights

466

Réponses

4.57

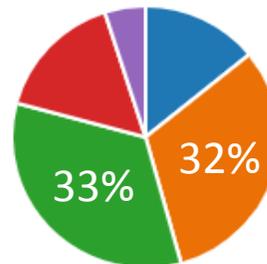
Moyenne

12. Quelle distance maximale êtes-vous prêt(e) à parcourir pour vous rendre dans votre commerce de proximité :

[Plus de détails](#)

Insights

	0 à 200 m	66
	200 à 400 m	147
	400 à 600 m	156
	800 à 1 km	74
	Plus de 1 km	23



A la question

« Selon vous, que manque-t-il à la rue de la Vanne pour garantir son amélioration et son embellissement ? »

les **commerces de proximité** et **boulangeries** sont cités spontanément **196** fois (**42%**).

2 . L'offre commerciale

13. Fréquentez-vous le marché Jules Ferry ?

[Plus de détails](#)

 Insights

 Oui	197
 Non	269



58% des contributeurs ne fréquentent pas le marché Jules Ferry.

Si non, pourquoi ? (question ouverte)

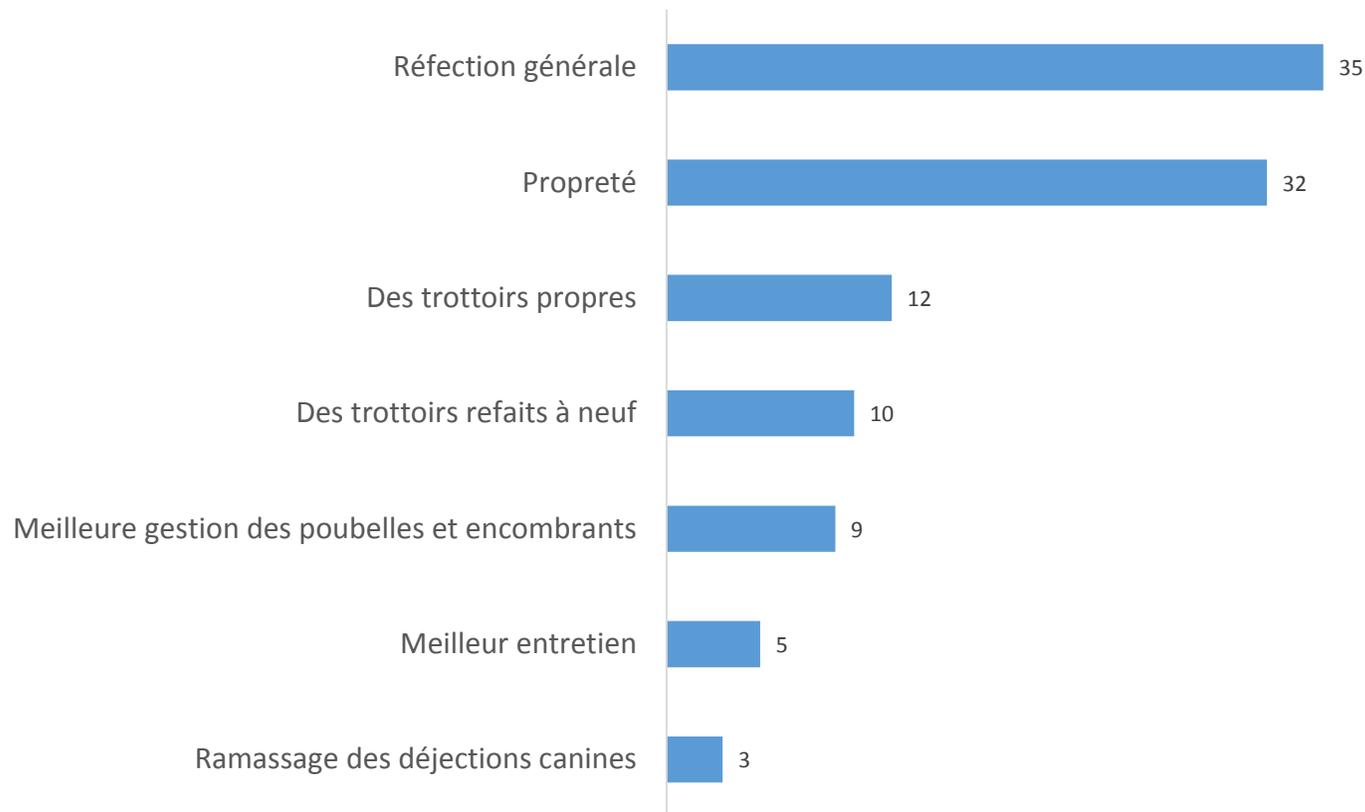
- Pas assez de choix / Pas assez de commerçants : 57
- Pas les bons jours / je travaille le samedi : 41
- Préférence pour le marché de Victor Hugo : 40
- Trop cher : 40
- Trop loin : 33
- Pas le temps : 9
- Trop peu de produits bios : 8
- Pas couvert : 7
- Pas assez qualitatif : 3
- Trop de monde : 3



II. Entretien et sécurité

1 . Réfection et entretien

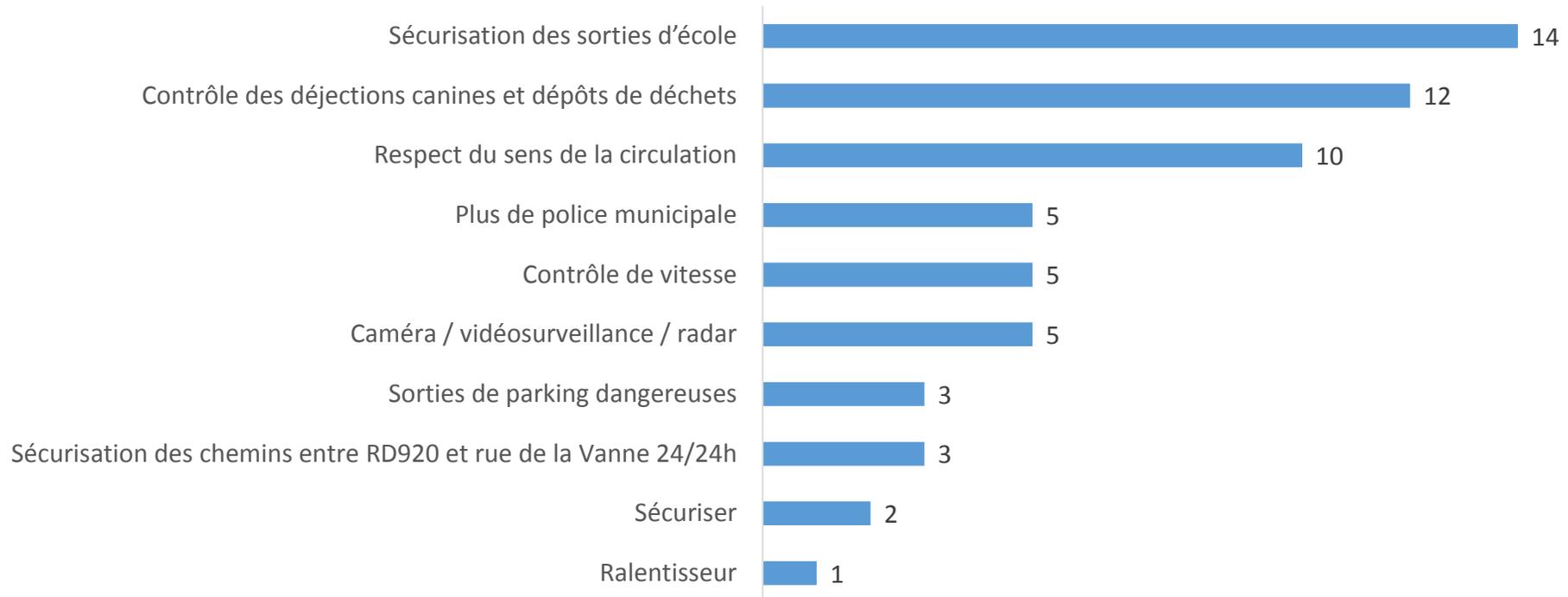
« Selon vous, que manque-t-il à la rue de la Vanne pour garantir son amélioration et son embellissement ? »



2 . Sécurisation et contrôle

Contrôles et sécurisation sont les thématiques les plus enregistrées dans la question « Expression libre » en fin de questionnaire : **55** personnes abordent ce sujet spontanément.

Avez-vous une remarque ou un commentaire à formuler sur la question de l'apaisement de la rue ?





III. Amélioration du cadre de vie

1. Végétalisation
2. Mobilités douces
3. Mobilier urbain

1. Végétalisation

À la question

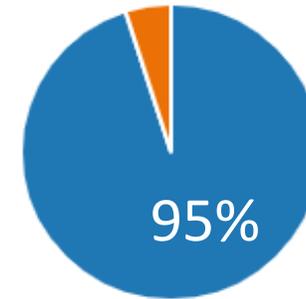
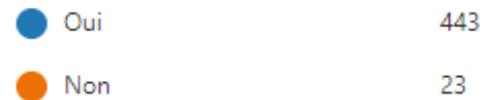
« Selon vous, que manque-t-il à la rue de la Vanne pour garantir son amélioration et son embellissement ? »

La **végétalisation** – citée **286** fois (**61%**) – est le thème le plus abordé.

25. Êtes-vous favorable à la plantation d'arbres et au fleurissement dans la rue de la Vanne :

[Plus de détails](#)

 Insights



Rares oppositions :

- Pas de place sur les trottoirs > prioriser les piétons
- L'existence du square Jean Moulin et les arbres déjà en place sont suffisants
- Eviter que cela soit le seul investissement
- Cette rue doit rester accessible aux voitures vu le nombre d'habitants et de bureaux

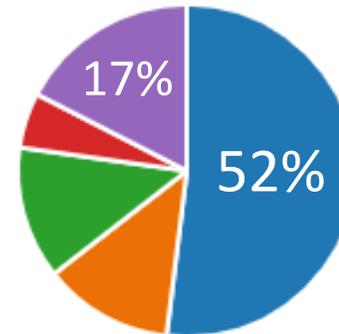
2. Mobilités douces

23. Quel mode de déplacement doit selon vous être privilégié dans la rue de la Vanne ?

[Plus de détails](#)

 Insights

 La marche à pied	242
 La voiture	58
 Le vélo	60
 Les transports en commun	25
 Autre	81



À la question

« *Selon vous, que manque-t-il à la rue de la Vanne pour garantir son amélioration et son embellissement ?* »

Le mot « **Trottoir** » est mentionné **84** fois (**18%**), notamment pour encourager leur **élargissement**.

3. Mobilier urbain

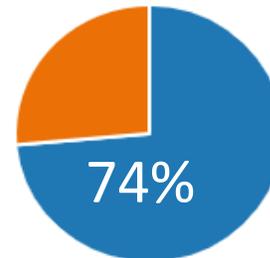
- **Un sujet d'une importance moindre** (Seuls 23,4% des contributeurs considèrent son importance de 5/5)
- 74% des contributeurs favorables à **l'implantation d'espaces de convivialité**

30. Longue de plus de 500 m, la rue de la Vanne n'offre actuellement aucun espace de convivialité rompant avec son caractère longitudinal. Le mobilier présent ne permet pas non plus aux personnes ayant des difficultés à marcher, à s'asseoir et faire des pauses régulièrement. Êtes-vous favorable à l'implantation d'espaces et de mobiliers urbains conviviaux dans la rue ?

[Plus de détails](#)

 Insights

 Oui	343
 Non	123



- **Quelques réticences pour les BANCS jugés :**
 - Inutiles
 - Déjà présents (bd De Gaulle + squares)
 - Pas à leur place dans une rue
 - Vecteurs de nuisances



IV. Circulation et ouverture

1. Le sens unique sur une portion de rue
2. Stationnement peu évoqué
3. Avis favorable à l'ouverture des différents passages
4. Une offre de transport perfectible

1. Le sens unique sur une portion de rue

➤ Consensus sur les constats :

- Rue de la Vanne et RD920 **saturés**,
- Limitation à **30km/h** de la vitesse souhaitable
- Danger représenté par de nombreuses **infractions** (rue prise en contre sens)

➤ Quelques désaccords sur un sens unique sur toute la rue :

- *« Le sens unique complet va représenter une grande perte de temps pour rejoindre Paris et les périphériques car il fait faire un grand détour qui mène directement aux embouteillages. »*
- *« Faire attention que la rue ne devienne pas un itinéraire bis pour éviter les bouchons de D920 : peut-être limiter la circulation aux résidents de la rue ? »*
- *« Un sens unique oui mais de la rue Barbes vers la N20. Surtout pas depuis la N20. Le rue de la Vanne ne doit pas être un axé de délestage »*

1. Le sens unique sur une portion de rue

« Êtes-vous favorable à l'instauration d'un sens unique complet réduisant le trafic aux circulations locales »

- « oui » : **54%** des réponses
- « non » : **33%** des réponses
- « Pas d'avis » : **13%** des réponses

16. Dans un objectif d'apaisement et de sécurisation de la rue, êtes-vous favorable à :

[Plus de détails](#)

■ Oui ■ Non ■ Pas d'avis

L'instauration d'un sens unique complet réduisant le trafic aux circulations locales

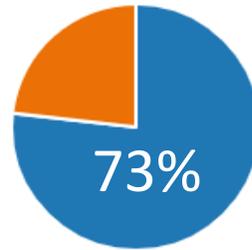


2. Stationnement (peu évoqué)

18. Êtes-vous véhiculé(e)

[Plus de détails](#)

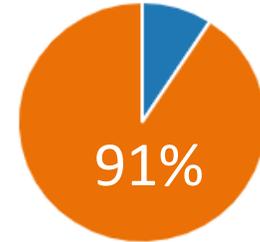
Insights



20. Avez-vous un abonnement de stationnement en surface

[Plus de détails](#)

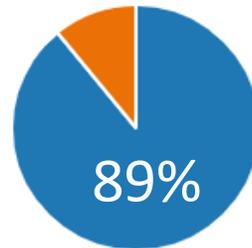
Insights



19. Avez-vous un parking privatif pour chaque véhicule en votre possession ?

[Plus de détails](#)

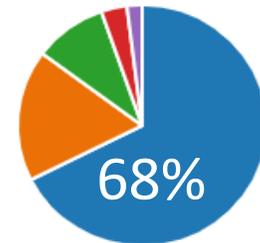
Insights



21. Quelle distance êtes-vous prêt(e) à parcourir pour garer votre voiture dans un endroit sécurisé ?

[Plus de détails](#)

Insights



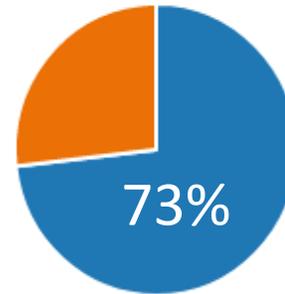
2. Stationnement (peu évoqué)

27. L'espace public étant restreint, êtes-vous favorable à la suppression de places de parking pour développer la végétalisation dans la rue ?

[Plus de détails](#)

 Insights

 Oui	341
 Non	125



73% des contributeurs sont favorables à la **suppression de places de parking** pour la végétalisation de la rue.

Ceux qui s'y opposent soulignent le besoin de places de stationnement pour :

- leurs **invités**,
- leurs **patients** (professionnels de santé)
- les heures d'entrée et de sortie des **écoles**.



- L'emplacement **livraison de l'entreprise Saveur et Vie** pointé par les riverains :
 - Place de livraison non utilisée car considérée comme trop courte
 - Stationnement des camions de livraison devant la rampe du parking privatif

« Les livraisons quotidiennes de la société SAVEURS & VIE causent des nuisances (sonores et de circulation) indiscutables. La place de livraison qui a été créée, n'a jamais été utilisée par le camion, ils bouchent l'accès au parking et créent des bouchons quand il y a des sorties/entrées simultanées. Cela crée du stress, du bruit et n'est agréable pour personne d'autant plus que les enfants sont également exposés (voire dangereux) en fonction des horaires variables de livraison. L'activité de cette société (dans ces conditions) nuit à la vie de cette rue. »

« Une rampe de parking n'est en rien un quai de livraison. Les chariots font énormément de bruit, bloquent le trottoir et à l'abord d'écoles, les manœuvres de l'énorme camion sont très dangereuses. »

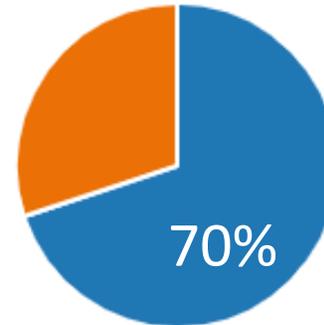
3. Avis favorable à l'ouverture des passages

28. Voyez-vous un intérêt à relier la rue de la Vanne et la promenade des aqueducs ?

[Plus de détails](#)

 Insights

 Oui	326
 Non	140



- « Ne surtout pas ouvrir de passage avec l'aqueduc de la Vanne »
- « L'accès à la promenade des aqueducs est une excellente idée, cela facilitera son accès »

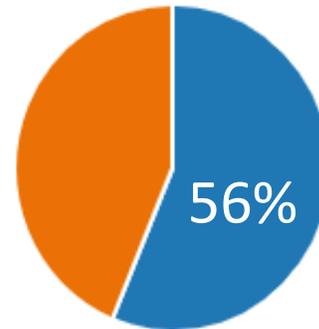
3. Avis favorable à l'ouverture des passages

29. Pensez-vous utile de laisser les passages reliant la rue de la Vanne à la RD920 en accès libre, 24/24h ?

[Plus de détails](#)

 Insights

 Oui	262
 Non	204



- *« Je suis fermement opposée à l'ouverture des passages reliant la rue de la Vanne à la RD 920, la nuit à cause de l'insécurité que cela engendrerait. Les fois où les passages ont été ouverts la nuit, j'ai constaté l'arrivée d'une population peu recommandable (dealers) »*
- *« Laisser les passages vers la N20 ouvert (à condition qu'ils soient sécurisé) et surtout ouverture vers la promenades des aqueducs. »*



4. Une offre de transports perfectible

Une vingtaine de contributeurs regrette :

- **l'absence de transport reliant Montrouge Est au centre de Montrouge (sens Est-Ouest)**
- **la faible fréquence du Montbus**

« Il n'y a pas de solution de transports en commun dans le sens de la rue de la Vanne - Métro Mairie de Montrouge. »

« Augmenter la fréquence du Montbus permettrait de le considérer dans l'offre de transport ce qui n'est pas le cas actuellement vu les temps d'attente, ajout d'un arrêt au milieu de la rue (angle bd Général de Gaulle) »

« Où prendre le Montbus du retour et combien d'attente ? »